

Les attributions

Chaque année, la Ville du Mans organise des séjours à la montagne, pour les enfants et les adolescents, pendant les vacances de février. Une commission étudie les inscriptions réalisées par les familles et attribue les places.

Page modifiée le mercredi 16 octobre 2024 • Données Ville du Mans

Résultats



© Fotolia

Pour savoir si l'inscription de votre enfant a été validée par la commission d'attribution, veuillez rechercher votre code famille dans les listes suivantes, par destination.

Albiez-Montfond

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

Morzine

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678

12345678
12345678
12345678
12345678
12345678
12345678
12345678

Dates

Tous les transports vers les lieux de villégiature sont assurés par car. Rendez-vous **au centre de loisirs des Étangs-chauds**.

Stations	Départ	Retour
Albiez-Montrond	Vendredi 7 février	Samedi 15 février
Autrans et Villard-de-Lans	Samedi 8 février	Dimanche 16 février
Morzine	Vendredi 14 février	Samedi 22 février
Les Orres	Samedi 8 février	Samedi 15 février

180
places

C'est le nombre d'enfants et de jeunes qui peuvent partir cet hiver dans le cadre des séjours proposés par la Ville du Mans.